

Département des Landes
Arrondissement de Dax

Commune de POYANNE

Nombre de Conseillers
15
Conseillers en fonction
13
Conseillers présents
9

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance extraordinaire du 10 juillet 2025

Sous la présidence de Madame la Maire,

Fabienne LABY-FAUTHOUX

Membres présents : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Alain LABAT -
Elisabeth COUDROY - Philippe DUCOURNEAU - Thierry LABORDE -
Thierry LOUPIEN - Olivier SCHAFFHAUSER - Séverine SOUPOT -
Catherine ROSSIGNOL

Absents excusés : Maylis AUMAILLEY - Michèle GUARIDO - Nicolas JACOB – Rémy NAPIAS -

Secrétaire de séance : Elisabeth COUDROY

Date de la convocation : 4 juillet 2025

Ordre du jour :

- 1) Adoption du compte-rendu du 5 juin 2025
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) DCM2025-06-17 : programme forêt
- 4) Divers

1) ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU 5 JUIN

Mme la Maire Fabienne LABY-FAUTHOUX demande aux élus s'ils ont bien pris connaissance du dernier compte-rendu de la séance du 5 juin et s'il appelle à des modifications. Aucune remarque n'étant émise, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance qui s'est tenue le 5 juin.

2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Elisabeth COUDROY se porte candidate, elle est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

3) DCM2025-06-17 : PROGRAMME FORÊT 2025

Madame la Maire rappelle qu'une délibération est nécessaire pour les coupes de bois à désigner et à mettre en vente. Cela permet que la vente du lot 11C puisse avoir lieu.

Cette vente sera prise en charge par l'ONF. Ce lot a été planté en 1963 / 1964, la Société JEANNIN s'est portée acquéreur.

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant les éléments précédemment présentés par l'ONF, notamment la vue d'ensemble des coupes prévues à l'aménagement, celles reportées et anticipées ;

Considérant :

- ☒ La proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 23/10/2024 pour l'exercice 2025, avec les propositions de destination pour ces coupes ou leurs produits.
- ☐ Le programme pluriannuel de coupes pour la période 20.....- 20....., consultable dans l'aménagement en vigueur ainsi que dans le portail des collectivités (Case à cocher si un tel document a été produit à la commune)

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) APPROUVE l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2025 pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :**

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
11c	2023	2025			Chêne Prédonculé	6,28	377

- 2) INFORME le Préfet de Région des motifs (art.L 214-5 du CF) de sa décision à reporter ou supprimer les coupes suivantes proposées par l'ONF sur l'état d'exercice 2025 :**

UG	Programme	Proposition	Nvelle Prop.	Justif.	Type Coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total (m3)
3b	2025	Report	2028	Densité insuffisante	A3	2,43	97
4c1	2025	Report	2028	Densité insuffisante	A3	0,81	32
4c2	2025	Report	2028	Densité insuffisante	A4	3,01	120
5c1	2023	Report	2028	Densité insuffisante	A3	5,26	184
6b	2025	Report	2028	Densité insuffisante	A3	5,45	191

3) Orientations de mise en marché

Dénomination du chantier forestier	Produits	Bois façonnés			Bois sur pied	
		Contrat d'appro	Vente simple	Délivrance	Vente simple	Délivrance
11C	RS				X	

Dans le cadre de produits façonnés proposés en vente, la commune de Poyanne accepte que ses bois soient regroupés avec des bois similaires provenant d'autres propriétaires et ainsi améliorer leur attractivité pour les potentiels acheteurs et maximiser sa probabilité de recette.

☐ Oui ☐ Non

4) Modalités de mise à disposition à l'ONF des bois destinés à être vendus façonnés par contrat d'approvisionnement

Dénomination du chantier forestier	Mise à disposition à l'ONF des bois bord de route (1)	Mise à disposition à l'ONF des bois sur pied (2)
(2)		

(1) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de bois façonnés bord de route, le Propriétaire se charge, conformément à l'article L.214-11 du code forestier, de l'ensemble des opérations d'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement) soit en Régie, soit en faisant appel à une ou plusieurs ETF. Il a la possibilité de confier à l'ONF une prestation d'assistance technique à donneur d'ordres.

(2) Dans le cas d'une mise à disposition à l'ONF de Bois sur pied destinés à être vendus façonnés, l'ONF se charge conformément à l'article L.214-7 du code forestier de l'ensemble des opérations liées à l'exploitation (abattage, débardage, remise en état, cubage / classement...).

Le Conseil Municipal décide que toutes les coupes seront vendues sur pied par l'ONF soit en vente par Appel d'Offres soit en vente de gré à gré sur proposition de l'ONF, après accord formel de Mme la Maire lors de la mise en vente.

Le Conseil municipal donne pouvoir à Mme la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de commercialisation des bois.

Reçu en Préfecture le 11 juillet 2025

DIVERS

➤ **Ruisseau de Salles**

Alain LABAT expose qu'il serait nécessaire, au vu de son état dégradé, d'intervenir sur une partie de ce ruisseau (360 mètres). Des travaux sont à réaliser car aucune eau ne coule actuellement, cela reste à surveiller. Un dossier sera envoyé à M. GAÜZERE du Syndicat Adour Midouze pour savoir s'il est classé en ruisseau et lui faire part de notre souhait de travaux.

➤ **Voirie**

- Pas de devis pour le pont Lebasse ; Alain LABAT a relancé téléphoniquement.
- Alain LABAT relancera le géomètre AMIGE concernant les terrains « Lacroix » et « Laverze ».

➤ **Reprise du fonds de commerce (Multiple rural) à l'amiable après résiliation du bail**

Fabienne LABY-FAUTHOUX expose à l'assemblée qu'un courriel des gérants du fonds de commerce Les Jasmins a été reçu le 3 juillet. Leur comptable leur a fourni un état simplifié des immobilisations.

- Le montant total des matériels et mobiliers divers s'élèverait à 25 613,42 €.
- La vente de leur stock pourrait être évaluée au maximum à 10 000 €
- Ils demandent de plus une indemnisation pour une résiliation du bail à hauteur de 15 000 €.
- Enfin ils se disent prêts à accepter notre offre de rachat du fonds de commerce à 27 700 € si la commune rachète le matériel, le mobilier, le stock et reprend tous leurs contrats.

L'assemblée après discussion décide de contacter un huissier afin d'avoir une expertise actualisée des meubles et objets mobiliers appartenant au fonds de commerce.

Une réponse sera apportée au conciliateur en charge du dossier.

➤ **Groupe électrogène pour le MPP**

Prix de la location KILOUTOU ENERGIE : 346,80 € / jour sans grutage (122 € x 2), ni transport (326,92 x 2), ni préparation matériel 100 €.

L'assemblée décide de louer le groupe électrogène et de prendre à sa charge son acheminement pour le prix négocié TTC de 292,76 €.

➤ **Visite du Pôle santé et constatation de l'avancement des travaux**

➤ **Modification de la convention de location des salles municipales**

De nouvelles lignes ont été ajoutées pour suivre les consommations d'électricité.

➤ **Les travaux à finaliser (Philippe DUCOURNEAU)**

- Finir l'aire de jeux (barrières)
- Refaire les deux talanquères des arènes (élargissement d'un mètre et peinture)
- Fermer la porte de la classe de l'école primaire
- Suivre les travaux d'avancement pour le chauffage de la Mairie et de l'école
- Vérifier les serrures du foyer des jeunes

➤ **Amazon**

Il n'est pas possible pour la commune d'ouvrir un compte AMAZON en raison des consignes données par M. SUTTER, Inspecteur Divisionnaire Hors Classe du SGC de Saint-Sever.

➤ **Rentrée scolaire**

Pour la rentrée, à ce jour sont inscrits 69 élèves.

En raison d'un important effectif des élèves en maternelles, les GS de l'école maternelle seront à l'école primaire. Les CE2 – CM1 et CM2 seront à Laurède.

➤ **Bulletin municipal**

Thierry DUPERE, n'exerçant plus son activité, nous oriente vers une de ses connaissances, pour la conception et l'impression du bulletin municipal.

➤ **Chaises MPP**

Philippe DUCOURNEAU va vérifier s'il faut en demander d'autres aux communes voisines.

➤ **Information municipale sur les travaux de faucardages des voiries communales**

Elle sera distribuée aux habitants de la commune pour les informer du passage de l'épareuse.

➤ **Formation CANVA dispensée par France Service**

Un mail sera adressé aux associations de Poyanne pour savoir si elles sont intéressées.

➤ **Fêtes patronales du 22 au 25 août**

Les heures de fermeture pour le débit de boisson sera fixé à 3h du matin.

Un kit point repos proposé par l'AML sera commandé (75 €). Il comprend la mise à disposition d'un éthylotest, de préservatifs, d'une banderole, de bracelets opération « Sam », ...

➤ **Octobre Rose : 19/10/2025**

➤ **Rencontre avec Gendarmerie**

Date à fixer pour convier le Comité des Fêtes et le Foyer des jeunes poyannais.

➤ **Plainte contre les rats en ville**

3 pièges ont été achetés.

➤ **Le petit marché**

Sandy SYMPHOR (création d'article de couture) et une rôtisserie souhaiteraient venir s'installer à côté de La Main Verte. A voir plus tard.

Un règlement de marché sera à rédiger.

Séance levée à 21h58

Madame la Secrétaire
Elisabeth COUDROY

Madame la Maire
Fabienne LABY-FAUTHOUX